



Leucorrhine à front blanc



Cistude d'Europe

Ces deux espèces protégées sont présentes sur le site des Carrières de Touvérac

Sommaire

Commémoration du 11 novembre 2023
Le mot du maire
Délibérations
Informations diverses
Ateliers ASEPT et UNA passé & à venir
Associations d'ici et d'alentours
Mots croisés
A l'école de Touvérac
Recettes de saison

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE A TOUVERAC



Dans l'hommage fait aux mots, Charlène a lu les noms de nos soldats et l'ensemble des participants les a salués par « Aux morts ». Nous la remercions vivement

LE MOT DU MAIRE

Chères Touvéraçoises, Chers Touvéraçois,

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, bonheur, joie et réussite pour cette nouvelle année 2024 qui, nous l'espérons tous, sera moins humide en son début que cette fin d'année 2023.

Nous sommes de tout cœur avec nos agriculteurs directement touchés par ces intempéries incessantes. Un grand merci à Michel, Philippe, Christian et Jean-Michel pour leur réactivité, sans lesquels, une riveraine aurait eu les pieds dans l'eau.

Au cours du dernier semestre, les ateliers (tablettes, équilibre,) ont continué de rencontrer un vis succès. Merci pour votre participation ainsi qu'à Jocelyne et Marie-Paule pour leur mise en place. Ces ateliers vont se poursuivre en 2024. N'hésitez pas à vous inscrire.

Les activités associatives se sont elles aussi poursuivies, course cycliste, soirée « entrecôte », fête des écoles, pétanque, marché de Noël, Merci pour votre participation et un très grand merci à tous les bénévoles associatifs et aux signaleurs.

Les activités associatives vont se poursuivre en ce début d'année 2024. Le 28 avril prochain aura lieu la 4^{ème} édition du « Raid Equestre d'Endurance de Touvérac » organisée par l'Association SHR LES VALOIS dont Denis RAPIN est toujours un membre très actif.

La commune vient de se doter de l'application « Panneau Pocket ». Il vous suffit de la télécharger sur votre portable pour recevoir nos informations officielles en temps réel. Un petit flyer a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous rencontrez un souci n'hésitez pas à nous contacter en mairie.

L'année 2024 sera pour Touvérac une année de recensement. Celui-ci aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. La personne référente pour ce recensement est Jocelyne DUMONTET et l'agent recenseur sera **Irène GADY** (photo ci-contre). Si vous devez la rencontrer, merci de lui réserver le meilleur des accueils.

Nous accueillerons nos nouveaux habitants le **19 janvier** prochain et le repas de nos aînés aura lieu le **7 avril 2024**. Les invitations seront lancées le moment venu.



Alexandre TESNIERE, notre agent municipal, n'a pas souhaité poursuivre son contrat de travail, il nous a quitté le 30 juin dernier. Benjamin MATIGNON a pris le poste le 16 octobre et je lui ai fait récemment part de ma satisfaction quant à son travail et à son intégration. Merci de lui réserver votre bienveillance comme vous pouviez le faire à Denis après 38 années de présence dans notre collectivité.

Nos efforts d'investissements ont été importants en 2022 avec l'aménagement de la RD14 et de la rue de la Villette, le reste à charge pour notre collectivité dans cette réalisation a été de 213 497 euros.

Ils se sont poursuivis en 2023 et ont concernés particulièrement notre voirie à hauteur de 55 800 euros et nous avons augmenté la réserve foncière à hauteur de 27 300 euros. Nous souhaitons les poursuivre en 2024 et le prochain budget en sera le reflet.

Merci au tissu associatif et à tous les bénévoles.

Merci à nos agents communaux et à l'équipe municipale pour leur engagement.

Merci à Jocelyne DUMONTET et Marie-Paule BODIN pour la rédaction de ce nouveau « P'tit Touvéraçois » je vous en souhaite une bonne lecture.

Nous restons à votre écoute et n'hésitez pas à nous contacter en Mairie.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2024.

Jacky HUGUES
Maire de Touvérac

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

- *Vote des subventions aux associations*
- *Avis sur la proposition de la commission d'aménagement foncier de la commune d'ORIOLES*

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

- *Décision sur une éventuelle adhésion à la charte Natura 2000 pour une application territoriale sur la totalité de la commune.*
- *Décision sur la demande d'achat d'une parcelle de taillis par M. Philippe MAROT (parcelle ZI n°17 d'une superficie de 4 419 m²).*
- *Décision sur la mise en place d'une obligation d'élagage au-dessus des voies communales (prise en charge des travaux).*
- *Décision sur la création de l'emploi d'adjoint technique (échelle CI à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023) et rémunération*

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

- *Comptabilité et Budget : passage en M57 développée au 1er janvier 2024*
- *Création d'un emploi d'agent recenseur et rémunération*
- *Demande d'une participation financière de la Directrice de l'école publique de TOUVERAC pour une classe découverte à VARAIGNES*
- *Isolation phonique du modulaire. Etude de devis et demande de subvention.*
- *Frelons asiatiques participation financière.*

INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRE DE LA MAIRIE



Lundi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30
Mardi de 14 h à 18 h



05 45 78 41 10
Site Internet

e-mail : mairie-touverac@wanadoo.fr
touverac.fr

PERMANENCES



Monsieur le Maire
Lundi, Jeudi, vendredi de 11 h à 12 h
et sur rendez-vous

Jocelyne DUMONTET

Sur rendez-vous

Site Internet de la commune

« touverac.fr »

calitom
service public des déchets

Déchetterie : 1 impasse du Vivier 16360 TOUVERAC ☎ 05 45 79 19 24

Collecte des ordures ménagères	Collecte sélective
Vendredi matin (sortir les sacs le jeudi soir)	Mardi matin (sortir les sacs le lundi soir)
Fréquence de collecte : une fois par semaine	Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines (semaines paires)

Fermée le mardi et le jeudi toute la journée

Tri à la source des biodéchets : il devient OBLIGATOIRE à partir du 1^{er} janvier 2024

Publié le 30 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français est constitué de déchets alimentaires, soit 83 kg de déchets résiduels par habitant/an. C'est dans ce cadre que, conformément à la loi AGECE, la généralisation du tri à la source doit prendre effet au 1^{er} janvier 2024 pour **tous les producteurs de déchets en France** (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).

Rappel : on appelle « biodéchets » les déchets organiques putrescibles.

Quels déchets composter ?

Sans hésiter

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- **Les déchets de jardin**, s'ils ne sont pas utilisés pour le [paillage](#) : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.
- **Certains déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Modérément ou avec précaution

- **Les déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) : parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.
- **Les mauvaises herbes** : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.

- **La viande** : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.
- **Les coquillages et les coquilles d'œufs** : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
- **Les végétaux malades** : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Le compost peut alors entraîner la propagation des maladies.

A ne jamais mettre dans le compost

- **Les produits synthétiques non biodégradables** : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...
- **Les couches-culottes** : elles ne sont pas entièrement biodégradables.
- **Les bois vernis ou peints** : les bois de menuiserie ou de char-pente, presque toujours traités chimiquement.
- **Les produits chimiques** (huile de vidange...) de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

Pour avoir un **composteur chez soi**, il suffit d'en faire la **demande** à la **mairie** qui ensuite **transmettra à CALITOM**. Le premier composteur est **gratuit**.

Courant 2025, Calitom distribuera des conteneurs à couvercle jaune pour remplacer les sacs.



Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement **conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous**.

TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ



À noter : courant 2025, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

La **collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours** pour améliorer les gestes de tri.

La **collecte sélective (bacs jaunes) toutes les semaines** compte tenu de l'extension des consignes de tri des volumes plus importants à collecter.

La **dotation progressive en bacs individuels** pour les ordures ménagère et la collecte sélective afin d'améliorer les conditions de collecte pour les agents.

Le **tri des déchets alimentaires** avec la dotation de composteurs individuel.

Poules

Dans le cadre de son objectif de valorisation des biodéchets, Calitom complète ses services de compostage par la promotion du nourrissage des animaux et propose aux charentais de faire l'acquisition de poules pour réduire leurs déchets de cuisine. L'opération Plus Belle Ma Poule a doté en l'espace de 4 ans plus de 1 200 foyers.

A savoir

Pour un foyer, posséder des poules est une excellente manière de réduire ses biodéchets et alléger son sac noir, car une poule mange **jusqu'à 150 kg par an** de déchets de repas. En retour, c'est l'assurance de **profiter d'oeufs** frais tous les jours.

- pas besoin d'un grand jardin : 10 à 20 m² fermés minimum suffisent,
- un poulailler pour les protéger,
- deux poules minimum.

Deux éleveurs exercent sur le département :

- l'élevage du Maine-Lezé, le couvoir Prince à Châteauneuf, qui fournit des poules rousses Lohmann Brown Classic que l'on peut trouver sur les marchés ou directement à l'élevage le mercredi après-midi (05 45 62 50 42).
- l'Association pour la Sauvegarde de la Poule de Barbezieux qui fournit des poules noires de Barbezieux, que l'on peut se procurer auprès de l'association à Barbezieux (aspoulba@orange.fr)

Acquisitions de poules

Calitom attribue une subvention à hauteur de 20 € aux foyers résidant en Charente, pour l'achat de deux poules minimums. Une seule subvention est accordée par foyer sur présentation de la facture d'achat au nom de l'acheteur, d'un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'acheteur et d'un justificatif de domicile. [Les demandes de subvention peuvent se faire en ligne.](#)

Le poulailler

Pour aller jusqu'au bout du service, Calitom propose différentes formules :

- [un soutien à hauteur de 50% du montant TTC de la facture](#), plafonné à 100 € TTC, pour l'achat d'un poulailler personnel ou d'un abri-poulailler (sur justificatif, hors auto-fabrication, enclos, parc grillagé),
- un plan de fabrication proposé par le lycée Roc Fleuri,
- un plan de fabrication en bois de palette.

Pneus

Pour des raisons de sécurité et de réglementation, la collecte des pneus ne s'effectue pas en déchèterie mais sur 3 pôles déchets du département, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Ce service est gratuit et exclusivement réservé aux particuliers.

Les sites de collecte

Les **pneumatiques** peuvent être apportés sur **3 pôles** de Calitom situés à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac à des dates et des horaires précis.

Tout apport doit faire l'objet d'une **inscription préalable au numéro vert 0 800 500 429**.

- **4 pneus par foyer** pour les véhicules légers
- **2 pneus par foyer** pour les motos

Seuls les pneumatiques des particuliers, propres, secs, non déchirés et sans jante sont acceptés. Pour tous les autres types de pneus (professionnels, agricoles, poids lourds...), il est nécessaire de contacter une entreprise spécialisée.

En magasin : le 1 pour 1

Lors de l'achat et de la pose de pneus neufs, le distributeur a l'obligation de reprendre les anciens.

C'est le principe du 1 pour 1. Renseignez-vous bien auprès de votre vendeur.

CALENDRIER 2024 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DÙS AUX JOURS FÉRIÉS

Vos jours de collecte sont		pour les sacs jaunes		mardi matin		1 semaine sur 2		à partir du 3 janvier				
JANV. 24	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 25
L1 FÉRIÉ 01 J1	V1	V1	L1 FÉRIÉ 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	S2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2	M2	S2	L2	J2
M3	D3	D3	M3	V3	L3	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
J4	L4	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
V5	L5	M5 06	V5	D5	M5	V5	L5	J5 32	S5	M5	J5	D5
S6	M6	M6	S6	L6	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6 02
D7	J7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7	J7 41	S7	M7
L8 02	V8	V8	L8	M8 15 M8 FÉRIÉ	S8	L8	J8 28	D8	M8	V8	D8	M8
M9	S9	S9	M9	J9 FÉRIÉ	D9	M9	V9	L9	J9 37	S9	L9	J9 50
M10	D10	D10	M10	V10	L10	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
J11	L11	L11 11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
V12	L12	M12 07	V12	D12	M12	V12	L12	J12 33	S12	M12	J12	D12
S13	M13	M13	S13	L13	J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13 03
D14	J14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14	J14 42	S14	M14
L15 03	V15	V15	L15	M15 16	S15	L15	J15 29 J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15
M16	S16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16	J16 38	S16	L16	J16 51
M17	D17	D17	M17	V17	L17	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17
J18	L18	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
V19	L19	M19 08	V19	D19	M19	V19	L19	J19 34	S19	M19	J19	D19
S20	M20	M20	S20	L20 FÉRIÉ 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20 04
D21	J21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21	J21 43	S21	M21
L22 04	V22	V22	L22	M22 17	S22	L22	J22 30	D22	M22	V22	D22	M22
M23	S23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23	J23 39	S23	L23	J23 52
M24	D24	D24	M24	V24	L24	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
J25	L25	L25 13	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 48 M25 FÉRIÉ	M25	S25
V26	L26	M26 09	V26	D26	M26	V26	L26	J26 35	S26	M26	J26	D26
S27	M27	M27	S27	L27	J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27 05
D28	J28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28	J28 44	S28	M28
L29 05	V29	V29	L29	M29 18	S29	L29	J29 31	D29	M29	V29	D29	M29
M30	S30	S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30	J30 40	S30	L30	J30 01
M31	D31	D31	M31	V31	L31	M31	S31	L31	J31	D31	M31	V31

PanneauPocket au service des habitants de la Commune de TOUVERAC

La mairie de TOUVERAC s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer Panneau Pocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, Panneau Pocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de TOUVERAC diffuse sur Panneau Pocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 10 500 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, Panneau Pocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et Panneau Pocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Quand se déroule le recensement cette année ?

Cette année en 2024, le recensement se déroule à TOUVERAC :

- du 18 janvier au 17 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane ;

Vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par la mairie : par courrier ou par la visite d'un agent recenseur. Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte **civique, obligatoire** qui concerne **tout le monde** et qui **profite à tous**. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer... Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du **recensement** de la population **découle la participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Utile pour les entreprises et les associations

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives.

Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

Les données du recensement sont diffusées chaque année.

Les articles 156 à 158 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité encadrent les opérations de recensement. Ils définissent notamment le partenariat entre l'Insee et les communes pour la réalisation du recensement.

Les communes - ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - préparent et réalisent les enquêtes de recensement. L'Insee a pour mission d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

Près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population de chaque circonscription administrative. Ils concernent **l'organisation des communes** comme notre vie quotidienne : les **dotations de l'État aux communes**, le nombre de conseillers municipaux, les conditions d'implantation des pharmacies, la constitution de communautés d'agglomération, les barèmes de certaines taxes (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons, etc.). Les résultats du recensement sont également utilisés pour **prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.)**

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.

RECENSEMENT MILITAIRE (ou recensement citoyen)

Jeune né Français

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2023 et le 30 avril 2023.

À savoir : si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Est-il obligatoire ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Démarche

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

✓ Sur place

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Comment obtenir l'attestation de recensement ?

Votre recensement fait, la mairie vous remet votre *attestation de recensement*.

Généralement, une brochure d'information sur le service national vous est également remise.

Attention : aucun duplicata : Double, copie d'un document ou d'un acte de votre *attestation de recensement* ne vous sera fourni.

Quand fournir l'attestation ?

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Attestation de recensement
- Ou, si vous avez perdu votre attestation ou si elle vous a été volée, *attestation de situation administrative* (à demander à votre centre de service national)
- Ou, si vous l'avez déjà, un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Obligations après le recensement

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Vous pouvez faire votre déclaration de changement de situation :

- Par mail (actif)
- Par courrier

Par mail

Où s'adresser ?

- Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ)

C.A.U.E Charente

Le CAUE de la Charente vous accompagne dans vos projets de rénovation, construction, extension, amélioration thermique : consultez-nous !

Vous souhaitez : construire, aménager ou/et réhabiliter un bâti existant, rénover un bâtiment, économiser de l'énergie ou chercher des solutions d'énergie renouvelable ?

Face à la complexité de l'acte de construire ou de rénover et pour vous éviter les écueils administratifs et techniques, **consultez-nous le plus tôt possible** : un conseil préalable est toujours plus productif que la modification d'un dossier en fin de parcours.

Les conseils concernent notamment : l'architecture, la construction, le chauffage, le droit de la construction, les démarches administratives, l'énergie, l'environnement, les paysages, les travaux...

Afin de préparer au mieux votre rendez-vous, venez avec vos documents : esquisses, photos, plans cadastraux ou topographiques, règlements, ... cela nous aidera à mieux comprendre votre projet.

PERMIS DE VOIRIE, PASSAGES BUSES A ENTRETENIR :

Toute personne propriétaire d'un terrain en bordure d'une voie communale ou d'un chemin rural doit déposer en mairie une demande de permission de voirie pour accès. Un passage busé devra être créé : la fourniture, la pose et l'entretien de celui-ci sont à la charge du propriétaire.

**MAISON SPORT SANTÉ
DU SUD CHARENTE**

**MAISON MÉDICALE
DE
BARBEZIEUX**

BILAN

CONSEIL

ORIENTATION

Activités Physiques Adaptées

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
06 04 46 37 00 | www.sportsantecharente.com

**GRAND
ESCVAAC**

1. ACCUEILLIR

Nous vous accueillons en semaine pour répondre à toutes vos demandes autour de l'activité physique ou pour prendre rendez-vous

2. INFORMER

Besoin d'informations sur les offres d'activités physiques et sportives du territoire ? Ou plus généralement sur le type d'activité que vous êtes en capacité de faire ? Nous tenterons de répondre à toutes vos questions.

3. EVALUER

Seulement sur rendez-vous, venez tester vos capacités physiques en vue d'une reprise sportive.

4. ORIENTER

Selon vos goûts, vos besoins et vos objectifs, choisissez l'activité de proximité qui vous convient.

5. FAIRE LE SUIVI

Pour garder la motivation sur le long terme, nous vous accompagnons sur une durée de dix-huit mois avec entretiens et bilans réguliers.



Jours d'ouverture

Lundi :	8h30-12h30	13h30-16h30
Mardi :		14h-17h
Mercredi :	8h30-12h30	
Vendredi :	8h30-12h30	13h30-16h30

Adresse

Maison médicale
23 av. Charles Virolleau
16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

www.sportsantecharente.com



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- Des repas adaptés aux régimes
- Un choix à la carte comme au restaurant (choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...

*Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles*



*Nous intervenons avec
notre propre matériel*

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertecharente.fr

Groupement MSA
des Charentaises
msa
SERVICES



[Page Officiel Présence Verte Charente :](http://www.presencevertecharente.fr)

<https://www.facebook.com/PresenceVerteCharente>

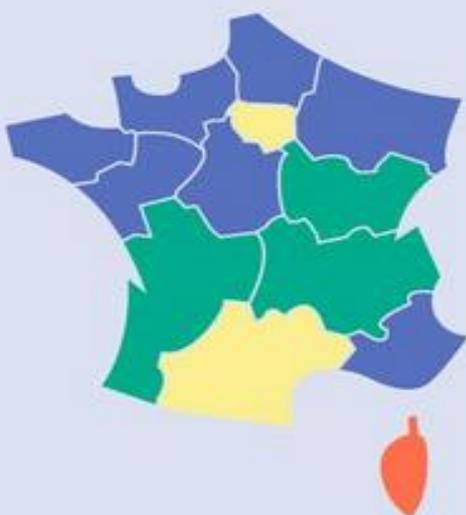
Vous trouverez nos actualités, nos menus, nos informations sur les services de livraison de repas et jardinage bricolage

Suivez nous!!!



05 45 97 81 30
contact@pv16.fr

Vacances scolaires 2023-2024



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023			NC *
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	NC
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	NC
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Réparation d'appareils électroniques et d'électroménager : les montants du bonus augmentent !

Publié le 24 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Le bonus réparation vous permet de bénéficier d'une réduction sur votre facture lorsque vous apportez chez un réparateur labellisé un produit électrique ou électronique qui n'est plus couvert par une garantie. Le ministère de la Transition écologique a annoncé le 20 octobre 2023 une augmentation, voire un doublement, des montants de cette aide, notamment pour les téléviseurs ou les lave-vaisselles.

Le **1^{er} janvier 2024**, le montant du bonus réparation augmente pour plusieurs appareils. Il est doublé :

- pour les téléviseurs, passant de 30 à **60 €** ;
- pour les lave-linge, passant de 25 à **50 €** ;

- pour les lave-vaisselle, passant de 25 à **50 €** ;
- et pour les sèche-linge, passant de 25 à **50 €**.

Le bonus est plus que doublé pour la réparation d'un aspirateur ; il sera de **40 €** à partir du 1^{er} janvier, contre 15 € jusqu'à cette date.

Pour 21 types d'appareils, le montant du bonus réparation augmente de 5 €. Parmi eux :

- les ordinateurs portables, le bonus passant de 45 à **50 €** ;
- les cuisinières, pour lesquelles le bonus passe de 20 à **25 €** ;
- les drones, avec un bonus passant de 15 à **20 €** ;
- les bouilloires, pour lesquelles le bonus passe de 10 à **15 €**.

À savoir : le montant du bonus est directement déduit de votre facture, vous permettant de bénéficier d'une réduction immédiate sur le prix de la réparation de votre appareil. Si le montant TTC de la facture pour réparation est inférieur au montant du bonus, celui-ci ne peut vous être accordé.

Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier du bonus réparation, il est nécessaire que l'appareil électrique ou électronique ne présente pas de défaut d'entretien ou que le problème ne soit pas la conséquence d'un usage non conforme.

À noter : à compter du 1^{er} février 2024, si vous faites appel à un réparateur à distance qui est labellisé, vous bénéficierez du bonus réparation sur votre facture. Jusque cette date, seules les réparations effectuées par un professionnel agréé dans son atelier, dans son magasin ou chez vous, sont couvertes par le bonus réparation.

De nouveaux produits éligibles au bonus réparation

À partir du 1^{er} janvier 2024, 24 nouveaux appareils seront éligibles au bonus réparation, notamment :

- les rasoirs électriques, avec un bonus de **15 €** ;
- les épilateurs, pour lesquels sera appliqué un bonus de **15 €** ;
- les fours micro-onde, avec un bonus de **20 €** ;
- les climatiseurs mobiles, pour lesquels le bonus s'élèvera à **25 €** ;
- les imprimantes, avec un bonus de **35 €** qui ne s'applique que pour les factures de réparation s'élevant à au moins 150 €.

Le critère de « casse accidentelle » (écran de téléphone portable brisé, poignée de lave-linge cassée...) est en outre progressivement intégré dans les critères d'éligibilité au bonus réparation. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, 25 € seront déduits de votre facture lorsque vous ferez réparer l'écran cassé de votre téléphone portable.

Vous pouvez retrouver **sur le site du ministère de la Transition écologique** l'ensemble des appareils concernés par le bonus réparation et l'évolution des montants s'appliquant le 1^{er} janvier 2024.

À noter : pour percevoir l'aide financière allouée au bonus réparation, vous devez faire appel à un réparateur agréé. Sur le site **ecosystem.eco**, vous trouverez un annuaire des réparateurs qui vous permettent de bénéficier du bonus.

Rappel : parmi les critères d'inéligibilité au bonus écologique :

- le fait que le produit ne respecte pas la réglementation française (un téléviseur acheté à l'étranger, un lave-linge d'une marque non distribuée en France...) ;
- si le dommage est d'ordre non-fonctionnel (la réparation de la porte rayée d'un lave-vaisselle ou du porte-bouteilles d'un réfrigérateur...) ;
- s'il s'agit du remplacement des consommables ou accessoires d'un appareil (remplacement des cartouches d'encre d'une imprimante, changement de la batterie amovible d'un smartphone, réparation du câble amovible de chargement d'un ordinateur portable...).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des critères d'éligibilité et d'inéligibilité sur le site **ecosystem.eco**.

Bonus réparation : une aide financière pour faire rapiécer vos vêtements et vos chaussures

Publié le 21 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Un bonus réparation sur le textile et les chaussures a été instauré par le Gouvernement le 7 novembre 2023. Lorsque vous vous rendez chez un réparateur agréé, une réduction est appliquée directement sur votre facture pour la réparation du talon de vos chaussures ou pour le rapiècement d'un trou dans vos vêtements par exemple.

Le bonus réparation sur le textile et les chaussures repose sur le même principe que celui sur les produits électroniques et d'électroménager. Vous bénéficiez d'une remise immédiate lorsque vous allez chez un réparateur labellisé pour faire rapiécer vos vêtements ou vos chaussures. Vous pouvez retrouver ici une carte des réparateurs agréés. Vous pouvez y rechercher les cordonniers et couturiers situés à proximité de chez vous. Il y est aussi indiqué une liste des sites internet agréés de réparation de vêtements ou de chaussures.

Le montant de la réduction appliquée dépend du type de réparation que vous souhaitez. Par exemple :

- 8 € pour la pose d'un patin sur vos chaussures ;
- 8 € pour un travail de couture ou de collage sur vos chaussures ;
- 7 € pour le changement du bonbout de vos chaussures (le bonbout, dernière épaisseur du bloc talon directement en contact avec le sol, sert de protection contre l'usure prématurée de cette partie de vos souliers) ;
- 7 € pour le rapiècement d'un trou, d'un accroc ou d'une déchirure sur vos vêtements ;
- 10 € pour le changement d'une doublure simple sur un habit, et 25 € pour une doublure complexe.

Les différentes réductions proposées dans le cadre du bonus réparation ne peuvent être mises en œuvre que si le raccommodage que vous voulez coûte au moins 12 €.

Si vous souhaitez effectuer plusieurs réparations sur le même vêtement ou la même paire de chaussures, l'ensemble des réductions correspondantes peuvent être appliquées, à condition que le montant total de la remise ne représente pas plus de 60 % du prix de la réparation. Par exemple, si le montant total de vos réparations pour un vêtement est de 50 €, vous ne pouvez pas bénéficier d'une réduction supérieure à 30 € (60 % de 50 €).

Certains articles ne sont pas éligibles au bonus réparation, parmi lesquels :

- la lingerie (sous-vêtements, chaussettes...) ;
- les vêtements en cuir et en fourrure naturelle ;
- les vêtements techniques de sport à usage non quotidien (kimonos de judo, combinaisons de plongée en néoprène, chaussures de ski...).

ATELIERS MIS EN PLACE SUR LA COMMUNE

L'atelier « Objectif Equilibre » en partenariat avec SIEL BLEU est reconduit pour l'année 2024 avec une très bonne nouvelle. Il y aura 2 ateliers par semaine, 1 le lundi de 9 h à 10 h et 1 le jeudi de 10 h à 11 h.



PHOTO Septembre 2023

Ateliers « Objectif Equilibre »

Calendrier prévisionnel

Lieu : Salle – Le Bourg à TOUVERAC

Animation : SIEL BLEU

Horaires : De 9h00 à 10h00

INTITULÉS	DATES
Séance 1	Lundi 22 Janvier 2024
Séance 2	Lundi 29 Janvier 2024
Séance 3	Lundi 05 Février 2024
Séance 4	Lundi 12 Février 2024
Séance 5	Lundi 04 Mars 2024
Séance 6	Lundi 11 Mars 2024
Séance 7	Lundi 18 Mars 2024
Séance 8	Lundi 25 Mars 2024
Séance 9	Lundi 08 Avril 2024
Séance 10	Lundi 29 Avril 2024
Séance 11	Lundi 06 Mai 2024
Séance 12	Lundi 13 Mai 2024

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel : des dates ou lieux peuvent être amenés à évoluer.
Si vous n'êtes pas inscrit, il est conseillé de prendre contact avec l'ASEPT ou l'animateur pour confirmation des informations pratiques (calendrier et lieu) avant le début du cycle d'ateliers.

Ateliers « Objectif Equilibre »

Calendrier prévisionnel

Lieu : Salle – Le Bourg à TOUVERAC

Animation : SIEL BLEU

Horaires : De 10h00 à 11h00

INTITULÉS	DATES
Séance 1	Jeudi 25 Janvier 2024
Séance 2	Jeudi 01 Février 2024
Séance 3	Jeudi 08 Février 2024
Séance 4	Jeudi 15 Février 2024
Séance 5	Jeudi 07 Mars 2024
Séance 6	Jeudi 14 Mars 2024
Séance 7	Jeudi 21 Mars 2024
Séance 8	Jeudi 28 Mars 2024
Séance 9	Jeudi 04 Avril 2024
Séance 10	Jeudi 11 Avril 2024
Séance 11	Jeudi 02 Mai 2024
Séance 12	Jeudi 16 Mai 2024

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel : des dates ou lieux peuvent être amenés à évoluer.
Si vous n'êtes pas inscrit, Il est conseillé de prendre contact avec l'ASEPT ou l'animateur pour confirmation des informations pratiques (calendrier et lieu) avant le début du cycle d'ateliers.

Ces ateliers vous permettent de bouger, de garder la forme et se déroulent dans une excellente ambiance.

PROCHAINS ATELIERS SUR LA COMMUNE

5 bonnes raisons de participer à nos activités

- Vous recevrez de bons conseils, simples et clairs
- Vous passerez un bon moment en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous
- Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour s'occuper de soi...
- En consacrant quelques heures à votre santé, vous gagnerez une retraite plus heureuse.
- Et ce se passe près de chez vous, dans une ambiance conviviale !



BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Les ateliers Santé vous bien au volant

Soyez serein en conduisant

BIEN VIEILLIR

Association pour l'éducation et la prévention sur les territoires des Charentes

Toutes ces actions sont conçues, organisées et financées par :



Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez nous :

ASEPT des Charentes
1 Boulevard Vladimir - 17100 Saintes
Tél : 05 46 97 53 62
contact@asept-charentes.fr

BIEN VIEILLIR

pourbienvieillir.fr

www.asept-charentes.fr

Soyez serein en conduisant

L'avancée en âge a une incidence sur la conduite, adaptez les bons réflexes pour conduire en toute sécurité.

Un cycle de 3 ateliers,
- 2 h par semaine,
- par petits groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.

Tarif : 20 euros par personne et par cycle avec prise en charge possible.

Proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-charentes.fr



Les ateliers Santé vous bien au volant

Séance 1

- Agir et réagir efficacement au volant
- Analyse d'accidents, équipement du véhicule, santé et conduite,
- Mobilité, temps de réaction.

Séance 2

- Gérer les situations de stress au volant
- Vigilance au volant, parcours avec lunettes alcool et fatigue.

Séance 3

- Être au top du code de la route
- Test code de la route, nouveaux panneaux, les carrefours à sens giratoire, remplir un carnet.

Objectifs visés

- Maintenir l'autonomie et la mobilité grâce à la conduite
- Lutter contre l'isolement
- Sensibiliser aux incidences du vieillissement sur la conduite
- Responsabiliser les seniors et favoriser la prise de conscience des dangers de la conduite.

Compte de méthode pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels spécialisés de la sécurité routière. Une méthode interactive qui conjugue contenu solennel, conseils pratiques et convivialité.

La participation aux ateliers de l'ASEPT est de 20€, pour les adhérents à Mutualia, la participation est de 10€.

Un atelier **SOMMEIL** sera mis en place courant mars 2024, il aura lieu les 5, 12, 19, 26 mars et le 2 et 9 avril 2024. N'hésitez à vous inscrire.

TOUS CES ATELIERS SE DEROULENT DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE, ILS FAVORISENT LES CONTACTS EXTERIEURS ET PERMETTENT DE MAINTENIR LE LIEN SOCIAL.

N'HESITEZ PAS A VOUS INSCRIRE EN MAIRIE OU A NOUS CONTACTER POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.

MARIE-PAULE BODIN AU 06 68 92 03 77 OU JOCELYNE DUMONTET AU 06 84 97 53 62

ASSOCIATIONS D'ICI ET D'ALENTOURS

COMITE DES FETES

SECTION « LOISIRS ET DETENTE A TOUVERAC »

OUVERT TOUS LES LUNDIS APRES-MIDI DE 14 H A 17 H 30

A LA SALLE DES FETES

Composition du bureau :

Présidente : Jocelyne DUMONTET

Trésorière : Christiane BENESTY

Secrétaire : Linette BARBAN

Cette Association a été créée dans le but de vous faire oublier pour quelques heures vos soucis quotidiens.

- Si vous vous sentez isolé(s) (es)
- Si vous vous sentez seul (e)
- Si vous ne savez pas à qui parler
- Si vos journées vous semblent longues

Venez nous rejoindre, pour partager ensemble de la joie et de la bonne humeur en jouant,

AUX CARTES :

- Belot
- Rami,
- Tarot, UNO, etc....

AUX JEUX DE SOCIETE

- Jeu de Dame,
- Triomino
- Echecs,
- Trivial Pursuit, Scrabble, etc.....

Ou tout simplement échanger des avis devant une tasse de thé ou de café

En été, vous pouvez vous réunir pour jouer « entre amis » à la pétanque, au molkky, ou au mini Bowling.

Soyez les bienvenus, toute l'équipe vous attend avec impatience.

Pour vous inscrire, il suffit d'appeler :

- Le vice-président : M. LARGEAU JL au 06 73 45 15 40
- La secrétaire : Madame BARBAN L au 06 82 78 45 26
- La trésorière : Mme BENESTY C au 06 11 68 10 68

L'adhésion est de 15 euros pour l'année

Amicale des donneurs de sang de Baignes et ses environs

Présidente Nadine Tessonneau ☎ ...05 45 98 75 08



Prochaines Collectes



Jeu*di* 17 août 2023

Vend*redi* 13 octobre 2023

Mardi 12 décembre 2023

Mardi 6 février 2024

Lundi 8 avril 2024

Mercredi 19 juin 2024



(De 17h00 à 20h00)



Salle polyvalente de Baignes

Salle municipale de Touvérac





L'égalité des chances,
c'est l'affaire de **TOUS !**

Envie d'agir près de chez vous ?

Avec l'Entraide Scolaire Amicale, accompagnez un enfant ou un jeune en difficulté scolaire pour l'amener vers la réussite et l'autonomie !

- Vous l'accompagnez dans son parcours scolaire.
- Vous éveillez sa curiosité et lui permettez d'élargir le champ des possibles.
- Vous aidez ses parents à s'impliquer davantage dans sa scolarité.



1 Bénévole
Enfant ou un jeune à son domicile
Fois par semaine

Tous les enfants ont droit à la même chance



ENSEMBLE
aidons votre enfant
à réussir à l'école



1 Bénévole
Enfant ou un jeune à son domicile
Fois par semaine

Durant l'année scolaire 2022-2023, ce sont 45 enfants et adolescents (22 primaires, 22 collégiens et 1 lycéen) qui ont été accompagnés par 41 bénévoles de l'ESA.

Antenne LES-CHARENTES-SUD

baignes@entraidescolaireamicale.org

06 83 67 84 74

Responsable: Jean GATEAU

VIS TA GYM



Salle Polyvalente de Baignes

Lundi	18h30 / 19h30	Circuit Training / Tabata / Hit Fitness
Mardi	9h30 / 10h30	Body Zen / Gym Douce / Yoga Respiration
Mercredi	19h / 20h	Step Cardio
Jeudi	9h10 / 10h10	Danse Aéro Latino
Jeudi	17h45 / 18h45	Pilates / Renforcement Musculaire

- ✘ 5 séances par semaine
- ✘ Inscription toute l'année **NOUVEAU**
- ✘ Séances découverte offertes **NOUVEAU**
- ✘ Label qualité sport santé
- ✘ Encadrement personnalisé
- ✘ Pass sanitaire obligatoire **NOUVEAU**
- ✘ Paiement adapté **NOUVEAU**



« VIS TA GYM » ANIMÉ PAR CORINNE FORESTIER

EDUCATRICE PROFESSIONNELLE,

DIPLOMÉE ET EXPÉRIMENTÉE

ENSEMBLE EN FORME ... ON PREND SOIN DE VOUS !

06-80-71-28-74 06-43-19-89-28 06-45-50-23-84

amagvbaignes@gmail.com



GV BAINES

Vis ta Gym est une association membre de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.

VET'BRAD



01 Rue des Tilleuls

16360 TOUVERAC

Fermé : dimanche et lundi

Ouvert : tous les jours de 9h à 12h

le mercredi de 9 h à 12 h et 14h à 17h

Tél : 05.45.98.15.87

Président d'honneur : Jacky HUGUES

Président : Jean-Pierre THIBAUD

Vice-Présidente : Madeleine LACOMBE

Secrétaire : Lucie THIBAUD

Secrétaire Adjointe : Chantal INGRAND

Trésorière : Nadine TESSONNEAU

Trésorière Adjointe : Isabelle ROUSSEL

Membres Actifs : Bernard PORTRAIT, Elisabeth VAUTIER, Marie-jeannette FORMILLE, Véronique BAUDET.



Notre assemblée générale s'est déroulée le 17 Novembre 2023 dans la petite salle associative de TOUVERAC pour l'approbation du bilan et de l'activité écoulée de l'association. Les résultats nous montrent une bonne performance qui nous permet de couvrir nos dépenses de loyer et de charges, afin de continuer notre activité dont le but principal, est d'aider les familles à faible revenu, mais permet aussi à tous d'en profiter par une ouverture de notre espace vestimentaire sans aucune restriction.

A fin Septembre, nous avons organisé une grande braderie sur deux jours à la salle des fêtes de TOUVERAC qui a rencontré un grand succès et nous avons prévu de recommencer en 2024.

Nous avons aussi gagné en effectif grâce à l'arrivée d'une nouvelle bénévole et nous souhaitons une chaleureuse bienvenue parmi nous à Elisabeth.

Petits travaux de couture :

Ourlets de jeans, pantalons, jupes ou robes, etc.....

Remplacement de fermeture éclair de jeans, blousons, pantalons, etc...(Vente de fermeture éclair si besoin)

Repassage de linge facturé au poids

L'association VET ' BRAD BAINES TOUVERAC est heureuse de vous accueillir et remercie toutes les généreuses personnes qui nous font don de tous les articles, vêtements et divers objets dont ils se séparent.

Remerciements à notre fidèle clientèle

**TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION VET BRAD BAINES
TOUVERAC VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNÉE
ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE**

2024

COMITE DES FETES

Le bureau :

Président Fabrice MILLET :

Président d'honneur Trésorier Jacky HUGUES :

Secrétaire Fabien NOYAU :

Cette année se conclut par le traditionnel marché de Noël géré d'une main de fer par Fabien et Claire, membres actifs du Comité et je tiens à remercier tous les bénévoles de l'Association et la municipalité pour leur investissement.



Pour l'année 2024, nous pensons organiser la fameuse course cycliste « La Touvéraoise » en association avec l'AC4B ainsi que notre non moins fameuse « soirée Entrecôte » qui rencontre chaque année un franc succès.

Nous réfléchissons actuellement à l'organisation d'un marché artisanal au printemps afin d'amener de l'animation dans notre commune.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des dates de ces manifestations.

Sur ces mots moi-même et l'ensemble du Comité des Fêtes vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos **meilleurs vœux pour l'année 2024.**

Le président, Fabrice MILLET

ASSOCIATION SHR DES VALOIS

L'endurance équestre se déroulera le

DIMANCHE 28 AVRIL 2024

TATOU PETANQUE

Bureau Présidente : BRIAUD Hélène

Vice-Présidente : GRANDCOING Marie

Président d'Honneur : DESSE Bernard et HUGUES Jacky

Trésorier : Logeais Bernard

Vice-Trésorier : Cartier Dominique

Secrétaire : BACLE Patrick

Vice-Secrétaire : COULOUMY Dominique

BREUILLET Laura, ROHAUT Kévin, BRIAUD Sonia, BRIAUD Jean-Paul, MATIGNON

Dominique membres actifs.



Le Tatou Pétanque comptait cette année 80 adhérents répartis sur plusieurs communes avoisinantes. Nous remercions les communes de Touvérac et de Le Tâtre pour leur fidèle soutien, financier et matériel. Nous avons pu réaliser la rénovation des terrains de Touvérac, merci pour la participation de la municipalité et aux bénévoles.

Nous avons pu réaliser les manifestations planifiées, les tournois interclubs avec Berneuil, Reignac, St Hilaire et Guimps. Bravo à notre club qui se déplace toujours en nombre. Nous avons fait cette année une rencontre amicale avec Reignac (plutôt arrosée grâce à un orage pour coup d'envoi), beaucoup de rire et bonne ambiance. Le 22 juillet, nous avons accueilli comme l'année précédente l'élite des boulistes de la Charente, tous nos terrains étaient complets.

Pour l'année 2024, nous reconduirons les manifestations interclubs et sûrement d'autres comme l'échange retour avec Reignac, à confirmer.

Nous passons de bons moments en toute simplicité et bonne ambiance. Si la Pétanque loisir vous fait envie n'hésitez pas à nous rejoindre, le mercredi après-midi à Touvérac, les vendredis et samedis après-midi à Le Tâtre.

Toute l'équipe du Tatou Pétanque vous présente tous ses vœux de bonheur, de joie et santé pour cette nouvelle année.

ASSOCIATION HANDICAP CHARENTES

Au cours des années 2022-2023 la récolte des bouchons de " l'Association Handicap Charentes" a été insuffisante pour que ce soit rentable. Les effectifs de l'association étant moins nombreux, nous avons donc décidé d'arrêter notre activité.

Le 28 novembre 2023 au cours d'une assemblée générale nous avons procédé à la dissolution de l'association "Assistance Handicap Charentes".

Avec les collectes effectuées, nous avons décidé de faire 2 dons à l'ADMR de Barbezieux et d'Archiac.

"Les Bouchons du Bonheur" reprennent notre activité avec tous nos points de collecte : Intermarché de Touvérac et Leclerc de Barbezieux. Le responsable est Marcel HAY joignable au 06 36 98 75 87.

L'Association Handicap Charentes remercie l'école de Touvérac ainsi que tous les autres points de collecte pour sa participation active.

Mme VIÉ Marie Christine

Grille réalisée par Sylvain MARCADIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2				■					■		■
3					■						
4			■		■			■			
5	■	■								■	
6			■	■							■
7				■		■	■				
8		■			■				■		
9											

DEFINITIONS:

HORIZONTALLEMENT:

1. Type de crise face à la hausse des taux d'intérêts. - 2. Il a tout à apprendre. Jeune baudet. Fleuve de Russie. - 3. Cuis. Elle appartient au souverain - 4. Article. Subit des différences au moment du Black Friday. Monnaie du Japon - 5. Pèlerins. - 6. Il a son stand. Harem. - 7. Habitant de Laconie. Fétides. - 8. Dêvétu. Personne qui veut du mal à quelqu'un. - 9. Femmes d'officiers qui établissent des actes.

VERTICALEMENT:

1. On se base sur elle pour revaloriser le salaire minimum . - 2. Elle élève son enfant. Pronom personnel. - 3. Ma pomme. Sur la tête. - 4. Lieu de détente. Assassina. - 5. Bonne action. Il est malin. - 6. Il indique la tendance pour les prix. Fin d'infinif - 7. Lieu du temple de Karnak. Négation - 8. Etablissement qui réalise des essais comparatifs. Pains indien. - 9. Aux repos. - 10. Personnage de théâtre. Ville des Pyrénées Atlantiques. - 11. Bois dur. Situé.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le bureau :

Président : Aurélie DAUMONT

Vice-Président : MILLET Fabrice

Trésorier : Claire NOYAU DUFAY

Vice-Trésorier : Cécile CHERY

Secrétaire : Charlotte GIRARD

Secrétaire adjointe : Joséphine DUPARC

En cette nouvelle année scolaire, l'APE est heureuse d'accueillir les nouveaux parents. Nous remercions, d'ores et déjà, l'ensemble des parents et des habitants pour leurs participations aux activités de l'association.

Comme chaque année, l'intégralité des bénéfiques que vous nous permettrez d'obtenir, financeront les projets des classes de Touvérac – Le Tâtre (achat de matériel, de jeux, financement de certaines sorties ou encore de la classe de découverte pour réduire la participation financière au séjour des familles).

L'association est ouverte à tous les parents qui le souhaitent. Nous sommes aussi à l'écoute de toutes nouvelles idées et à la disposition de ceux qui s'investissent lors des différentes activités.

Pour toute communication, notre boîte mail est ouverte à tout le monde

(apetouveracletatre0@gmail.com) ainsi que notre page Facebook (Ape Touvérac-Le Tâtre).

Les activités de l'année scolaire débutent par la vente de biscuits « BIJOUX ».

L'année va se terminer par la traditionnelle fête de Noël, avec un spectacle « Les Lutins

Testeurs de Jouets » et la venue du Père Noël.

La soirée s'achèvera autour du verre de l'amitié et des gâteaux confectionnés par les parents d'élèves, que nous remercions d'avance.

Les dates à retenir :

Tombola « Galettes » en partenariat avec la Boulangerie Le Fournil des Halles début d'année 2024.

Loto des écoles : 16 février 2024.

Biscuits Bijoux : Avril 2024.

Une éventuelle randonnée 2024.

Kermesse : 21 juin 2024.

Spectacle de fin d'année le 28 Juin 2024.

Nous tenons à remercier les municipalités de Touvérac et Le Tâtre, les parents d'élèves, l'équipe enseignante et tous ceux qui nous aident au long de l'année.

N'oublions pas que c'est pour nos enfants.

L'APE vous souhaite une belle année 2024.

L'Association de Parents d'Élèves.

A l'école de Touvérac

Nous sommes désolés en cette fin d'année 2023, il ne nous est pas possible de mettre l'article ainsi que les photos de Noël. En effet, le recensement en début d'année nous oblige à clôturer le P'tit Touvéracois plus tôt.

RECETTES DE SAISON

Velouté de potiron

Préparation 20 mn

Cuisson 30 mn

Temps total 50 mn

Un régal pour toute la famille et un doux moyen de faire déguster des légumes à vos enfants. Pour les végétariens, réalisez la recette sans le fond de volaille.

Ingrédients

6 personnes

Chair de potiron 600 g

Pomme de terre 4

Poireau 2

Lait 50 cl

Bouillon de volaille 50 cl

Margarine (ou beurre) 20 g

Oignon 2

Sel

Poivre

Crème fraîche

Préparation

- 1 Couper le potiron en quartiers et ôter les graines. Peler les quartiers et les couper en dés de 1 à 2 cm. Vous pouvez en préparer plus que nécessaire : les dés de potiron et de citrouille se congèlent très bien.
- 2 Peler et couper les pommes de terre en dés de 1 à 2 cm. Éplucher et hacher grossièrement les oignons. Ôter le vert foncé du poireau. Découper le blanc en quatre dans la longueur puis en petits morceaux. Vous pouvez ficeler et congeler le vert. Il parfumerait une soupe ou un pot-au-feu.
- 3 Faire fondre le beurre dans un autocuiseur ou une cocotte. Y faire revenir 5 minutes les oignons et les poireaux, sans laisser prendre couleur. Puis ajouter le potiron et les pommes de terre.
- 4 Chauffer le lait et le verser dans la cocotte. Ajouter le bouillon chaud ou 50 cl d'eau très chaude et 2 bouillons cubes. Ne pas saler. Fermer l'autocuiseur et laisser cuire 30 minutes (1 heure dans une cocotte sans pression).
- 5 La préparation peut se servir telle quelle (donc en soupe) être passée au moulin à légumes, ou mixée finement pour obtenir un velouté. Quel que soit votre choix, rectifier l'assaisonnement avant de servir avec du sel et éventuellement du poivre.
- 6 Pour finir
Présenter très chaud accompagné d'un pot de crème fraîche épaisse ou chacun se servira à sa guise.

Gratin de courge butternut

Pour 4 personnes

Muscade

Sel

Poivre

1 courge butternut de 1,2 kg environ

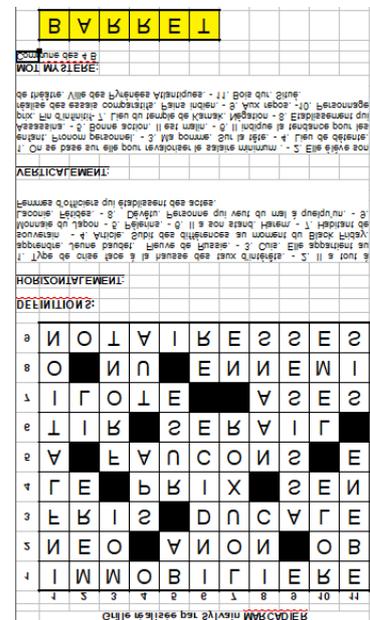
200 g de poitrine fumée

2 cuillères à soupe de herbes hachées, cerfeuil, persil, ciboulette...

2 cuillères à soupe de pignons de pin

Crème liquide

Parmesan râpé à votre goût



Préparation

Temps total : 25 min

Préparation : 20 min

Cuisson :

5 min

Étape 1

A l'aide d'un bon couteau, couper le butternut en cubes de 3 cm environ, et éplucher ensuite les morceaux (c'est plus facile dans cet ordre). Cuire les morceaux 5 mn à la vapeur ou dans un fond d'eau non salée. Les morceaux doivent être tendres, mais ne pas s'effondrer.

Étape 2

Pendant la cuisson, hacher grossièrement la poitrine fumée (ou la couper en tout petits morceaux).

Étape 3

Disposer les morceaux de courge et de poitrine dans un plat à gratin, en mélangeant délicatement (si la courge s'écrase un peu, ce n'est pas grave). Parsemer d'herbes hachées et de pignons de pin à votre goût.

Étape 4

Assaisonner de noix de muscade et de poivre. Saler très légèrement, car la poitrine fumée est déjà salée. Verser une lichette de crème liquide (je dois mettre à peu près 5 cl), et finir par saupoudrer de parmesan râpé.

Étape 5

Enfourner 20 mn environ dans un four préchauffé à 210°C.

Étape 6

Servir bien chaud, accompagné d'une salade verte

Gâteau à la courge butternut

Préparation 20 min

Temps de cuisson 40 min

Difficulté Facile

Prix Bon marché

Ingrédients pour

- 500 g de chair de courge butternut
- 3 œufs
- 150 g de farine
- 100 g de sucre semoule
- 50 g de sucre muscovado (ou vergeoise)
- 1 sachet de levure
- 1 c à c d'épices à pain d'épices

Préchauffer le four à 180 °C.

Peler le morceau de courge puis râper la chair au robot multifonction (râpe électrique).

Dans un saladier, mélanger les œufs avec les sucres, puis ajouter la farine, les épices et la levure. Mélanger à nouveau pour obtenir un appareil lisse et homogène.

Incorporer la courge râpée dans cette préparation. Bien mélanger.

Verser le mélange dans un moule à cake ou un moule à manqué.

Enfourner pour 40 à 45 min. Vérifier la cuisson à l'aide de la pointe d'un couteau. Elle doit ressortir sèche.

Malin !

Pour une version "mini" à cuire dans des moules à mini-muffins en silicone, enlever 10 minutes de cuisson.

Le bulletin a été pensé et rédigé par Marie Paul BODIN et Jocelyne DUMONTET. Nous espérons que vous prendrez du plaisir à le lire. Retrouvez le P'tit Touvéraois sur le site Internet de la commune Touverac.fr

Nous attendons vos suggestions, merci de les faire parvenir à la mairie (mairie-touverac@wanadoo.fr).

Responsable de la publication : Jacky HUGUES

Ce journal a été imprimé par l'ATELIER D'IMPRESSION 17130 MONTENDRE en 315 exemplaires.